

SG AMUNDI MONETAIRE ISR - E

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/05/2022

MONÉTAIRE STANDARD ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 17 786,2609 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 31/05/2022

Actif géré : 1 561,03 (millions EUR)

Code ISIN : FR0010423228

Code Bloomberg : BAREPCT FP

Code Reuters : BAREP01

Code SEDOL : -

Indice de référence : 100% €STR CAPITALISE (OIS)

Type de VL Monétaire : VL variable

Objectif d'investissement

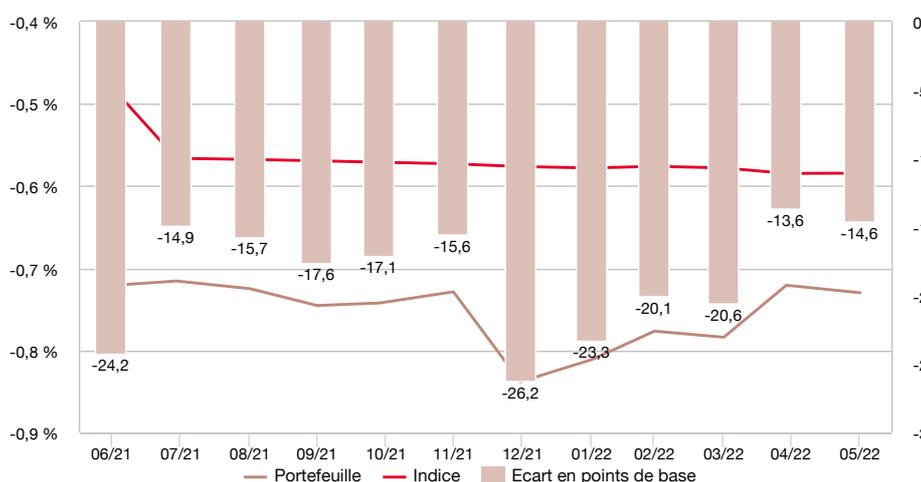
FCP principalement investi en titres des marchés monétaires et obligataires, sélectionnés selon des critères de développement durable. Les émetteurs sont ainsi examinés – en plus de l'analyse financière traditionnelle – en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprises. Son objectif est surperformer l'ESTER capitalisé sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants.

Label ISR



Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



◀ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▶ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

WAM et WAL (en jours, source : Amundi)

	WAM *	WAL **
31/05/2022	14	66
29/04/2022	18	58
31/03/2022	21	63
28/02/2022	27	66
31/01/2022	28	63
31/12/2021	47	114
30/11/2021	41	98
29/10/2021	36	46
30/09/2021	24	54
31/08/2021	26	47
30/07/2021	26	71
30/06/2021	29	87

** WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

* WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

Volatilité (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	0,01%	0,02%	0,02%	0,05%
Volatilité de l'indice	0,00%	0,01%	0,01%	0,03%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 30/12/2021	1 mois 28/04/2022	3 mois 28/02/2022	1 an 31/05/2021	3 ans 30/05/2019	5 ans 31/05/2017	Depuis le 16/03/1995
Portefeuille	-0,76%	-0,73%	-0,74%	-0,76%	-0,62%	-0,55%	1,83%
Indice	-0,58%	-0,58%	-0,58%	-0,57%	-0,49%	-0,44%	1,76%
Ecart	-0,18%	-0,15%	-0,16%	-0,19%	-0,13%	-0,11%	0,07%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	-0,75%	-0,53%	-0,46%	-0,45%	-0,37%	-0,12%	0,00%	0,14%	0,19%	0,59%
Indice	-0,53%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%	0,10%	0,09%	0,24%
Ecart	-0,21%	-0,06%	-0,06%	-0,09%	-0,01%	0,20%	0,11%	0,04%	0,10%	0,36%

* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Commentaire de gestion

Politique monétaire :

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Les récentes déclarations de nombreux membres de la BCE ont provoqué une forte réaction sur les prévisions de hausse de ses taux directeurs. Les marchés s'attendent désormais à une hausse de 1% en 2022 avec un taux de dépôt autour de 0.50 d'ici la fin de l'année.

Politique de gestion :

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 14 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 10 à €str + 16 bps.

La part des émetteurs (hors repo) notés BBB représente en fin de mois environ 15% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 66 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

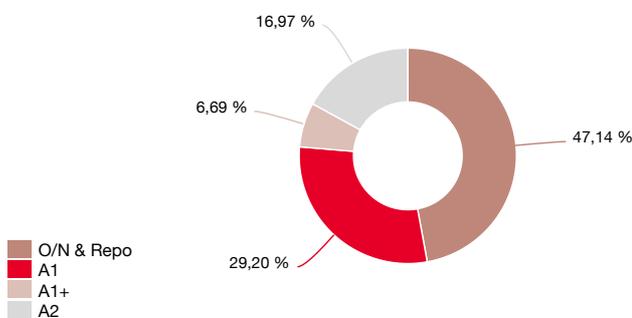
Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
ITALIAN REPUBLIC	7,23%	01/06/2022	Italie	REPO	CREDIT AGRICOLE CIB PARIS
BELFIUS BANK SA	3,20%	02/06/2022	Belgique	Monétaire	-
CREDIT AGRICOLE SA	1,92%	26/08/2022	France	Monétaire	-
VINCI SA	1,73%	19/09/2022	France	Monétaire	-
SNAM SPA	1,66%	07/06/2022	Italie	Monétaire	-
SOCIETE GENERALE	1,60%	02/06/2022	France	Obligations	-
SOCIETE GENERALE	1,60%	31/10/2022	France	Monétaire	-
NORDEA BANK ABP	1,41%	07/11/2022	Finlande	Monétaire	-
SOCIETE GENERALE	1,28%	02/08/2022	France	Obligations	-
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,28%	16/06/2022	France	Monétaire	-

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

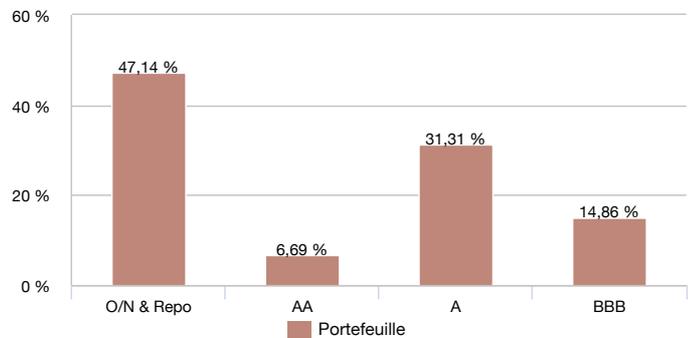
* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Répartition par notations court terme (Source : Amundi) *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

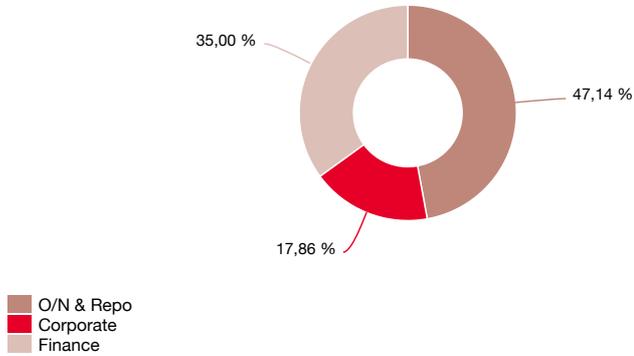
Répartition par notations long terme (Source : Amundi) *



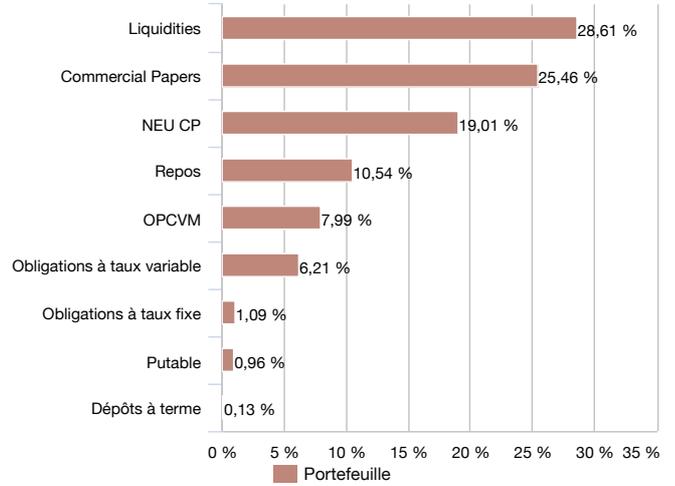
* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

MONÉTAIRE STANDARD ■

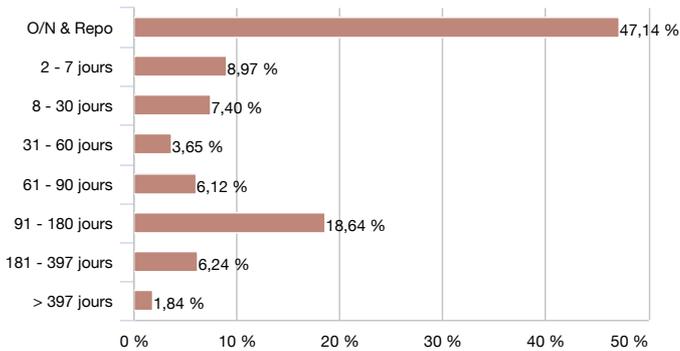
Répartition du portefeuille - Secteurs (Source : Amundi)



Répartition du portefeuille - Types d'instruments (Source : Amundi)

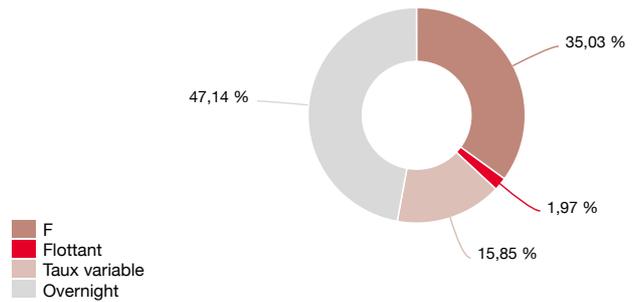


Répartition par maturités (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Répartition par type de taux (Source : Amundi)



Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,04
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	110
Nombre d'émetteurs	60

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

MONÉTAIRE STANDARD ■

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	28,95%
Actifs à échéance hebdomadaire	32,68%

***RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires**

Pour les fonds monétaires standard, au moins 7,5 % de ses actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de ses actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Matrice Notations long terme / Maturités (Source : Amundi)

	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	Non noté	O/N & Repo	Total
0-4 mois	0,10%	0,64%	9,03%	8,30%	1,95%	4,87%	7,05%	0,00%	47,14%	79,07%
4-12 mois	2,75%	3,20%	7,42%	3,40%	-	-	1,98%	-	-	18,76%
12-18 mois	-	-	-	0,52%	0,13%	0,32%	0,38%	-	-	1,35%
18-24 mois	-	-	-	0,32%	0,24%	-	0,26%	-	-	0,82%
Total	2,85%	3,84%	16,45%	12,53%	2,32%	5,19%	9,67%	0,00%	47,14%	100%

Matrice Pays / Secteurs / Maturités (Source : Amundi)

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	Total
Zone Euro	14,31%	6,53%	14,25%	2,60%	0,90%	38,59%
Belgique	3,20%	-	-	-	-	3,20%
Finance	3,20%	-	-	-	-	3,20%
Finlande	-	-	2,05%	-	-	2,05%
Finance	-	-	2,05%	-	-	2,05%
France	5,48%	4,84%	9,12%	2,53%	0,19%	22,16%
Corporate	1,99%	0,67%	1,86%	1,34%	0,19%	6,05%
Finance	3,49%	4,16%	7,27%	1,19%	-	16,11%
Allemagne	-	-	-	-	0,13%	0,13%
Corporate	-	-	-	-	0,13%	0,13%
Italie	4,23%	0,58%	1,60%	-	0,26%	6,66%
Corporate	4,23%	-	-	-	-	4,23%
Finance	-	0,58%	1,60%	-	0,26%	2,43%
Luxembourg	-	0,10%	0,90%	0,06%	0,13%	1,19%
Corporate	-	-	-	-	0,13%	0,13%
Finance	-	0,10%	0,90%	0,06%	-	1,06%
Pays-Bas	-	-	0,58%	-	0,19%	0,77%
Corporate	-	-	-	-	0,19%	0,19%
Finance	-	-	0,58%	-	-	0,58%
Espagne	1,41%	1,02%	-	-	-	2,43%
Corporate	1,41%	0,45%	-	-	-	1,86%
Finance	-	0,58%	-	-	-	0,58%
Reste du monde	2,05%	3,24%	4,39%	3,33%	1,27%	14,27%
Australie	-	-	0,74%	-	-	0,74%
Corporate	-	-	0,74%	-	-	0,74%
Canada	-	-	-	0,13%	0,65%	0,77%
Finance	-	-	-	0,13%	0,65%	0,77%
Japon	-	1,41%	0,32%	-	-	1,73%
Corporate	-	1,28%	-	-	-	1,28%
Finance	-	0,13%	0,32%	-	-	0,45%
Jersey	1,28%	0,13%	-	-	-	1,41%
Corporate	1,28%	0,13%	-	-	-	1,41%
Suède	-	0,10%	-	1,28%	0,21%	1,59%
Corporate	-	-	-	-	0,21%	0,21%
Finance	-	0,10%	-	1,28%	-	1,37%
Suisse	-	-	1,67%	-	-	1,67%
Finance	-	-	1,67%	-	-	1,67%
Royaume-Uni	0,77%	1,60%	1,22%	1,92%	-	5,51%
Corporate	0,77%	-	-	-	-	0,77%
Finance	-	1,60%	1,22%	1,92%	-	4,74%
États-Unis	-	-	0,45%	-	0,41%	0,86%
Corporate	-	-	0,45%	-	0,41%	0,86%
O/N & repo	47,14%	-	-	-	-	47,14%

MONÉTAIRE STANDARD ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Dépositaire	SGSS - Paris
Date de création de la classe	11/10/1990
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Monétaire standard
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010423228
Code Bloomberg	BAREPCT FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	15000 Euros / 1 Millième de part
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	-
Frais d'entrée (maximum)	1,00%
Frais Fonctionnement Gestion Direct	0,30% TTC
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,21% (prélevés) - 30/06/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	Supérieur à 3 mois
Historique de l'indice de référence	01/07/2021: 100.00% €STR CAPITALISE (OIS) 01/09/2010: EONIA CAPITALISE 16/03/1995: 100.00% EONIA CAPITALISE
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours connu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	Non
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

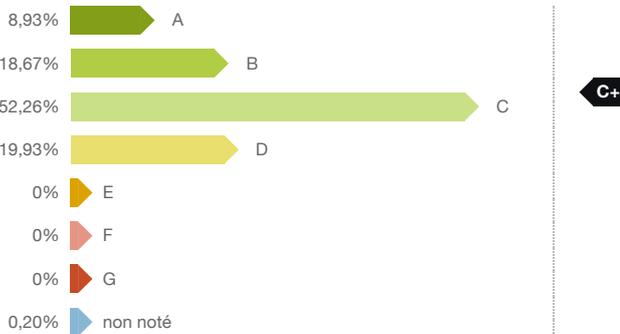
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

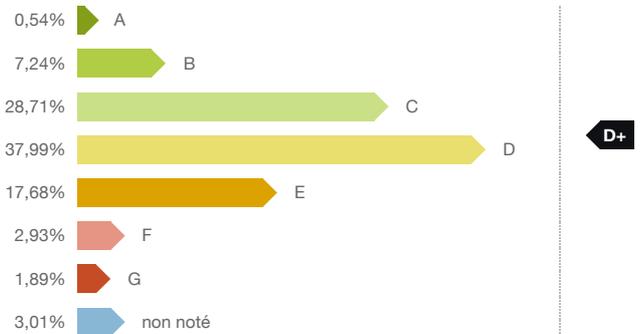
Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C+
Social	C+
Gouvernance	C+
Note Globale	C+

Benchmark ESG : ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	66
% du portefeuille noté ESG ²	99,78%

Label ISR



¹ En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO2 / M€ (portefeuille/indice) : 165 / 326

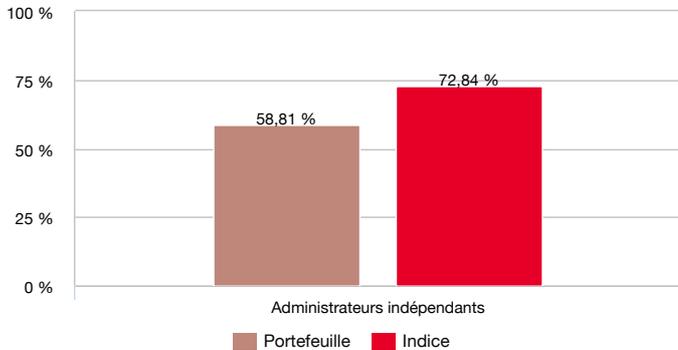


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).
* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 98,31% 94,86%

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration

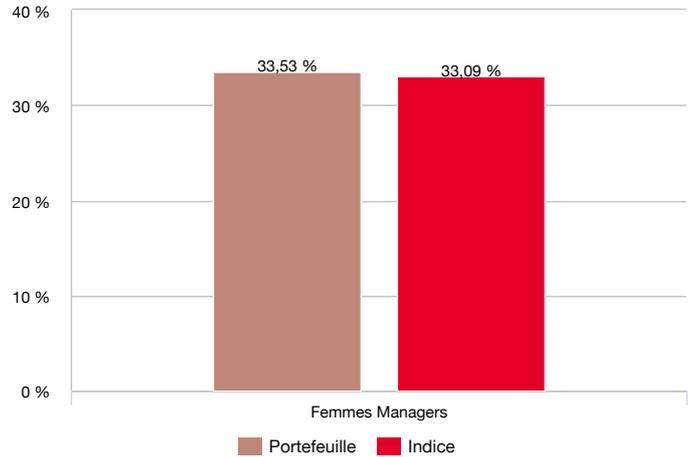


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration.
Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 80,80% 89,71%

Social²

Mixité des Managers

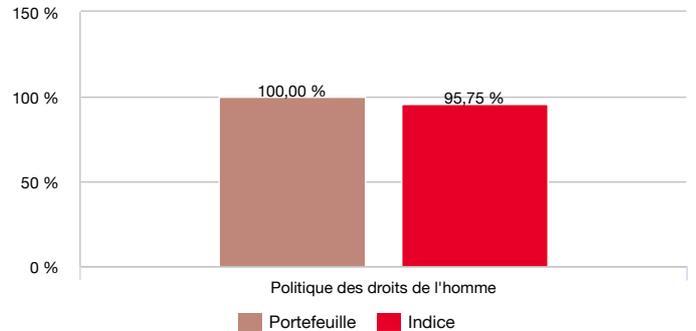


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 79,59% 77,19%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 80,80% 89,71%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Mixité des managers. Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.